ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

FONDS D'INDEMNISATION COVID-19 - (N° 3723)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 5

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« , le personnel du Fonds ainsi que les personnes ayant à connaître des informations détenues par celui-ci »

les mots :

« et le personnel du Fonds ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Quelles sont les personnes « ayant à connaître » des informations détenues par le conseil d'administration ? Cette approximation n'a pas sa place dans un texte législatif sérieux.